

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 004-6064/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour son projet ACTE'INOV 2019-2021- Approbation d'une convention

MET 19/11402/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des Métropoles les plus compétitives, notamment au regard des potentiels en matière d'emploi. Dans ce contexte, la Métropole ambitionne un développement économique destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles, et de soutenir les initiatives et les acteurs favorisant cet objectif d'équilibre territorial.

La situation de l'emploi sur le territoire métropolitain est un des sujets majeurs qui doit marquer le rôle important que la Métropole Aix-Marseille-Provence entend jouer dans le développement économique et social des territoires qui la composent, en prenant appui sur l'expertise des différents acteurs publics et privés du territoire. La politique soutenue dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans des processus de concertation avec les partenaires socio-économiques ayant pour objet la mise en cohérence des interventions publiques pour un public ciblé, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Ces démarches partenariales sont destinées à coordonner, dynamiser et renforcer, sur le territoire métropolitain, la mobilisation des moyens de chacun, afin de permettre l'accès ou le retour à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché du travail.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Le champ de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale se caractérise donc par un spectre particulièrement étendu d'acteurs mobilisés, de natures diverses, avec des modes d'organisation et de gouvernance qui leur sont propres. L'enjeu majeur est bien l'articulation des acteurs locaux et la complémentarité des actions mises en œuvre en faveur de l'utilisateur.

À ce titre, notre établissement a pour compétence la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle.

Pour ce faire, la métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter son soutien au projet « ACTE'INOV » porté par la Cité des Métiers. Il consiste à traduire concrètement et opérationnellement les ambitions et les engagements de la Cité des Métiers à pérenniser sa démarche en intégrant l'égalité professionnelle et la diversité dans toutes les composantes de son activité en mettant l'accent sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et la discrimination, tout en intégrant les principes du développement durable.

En synthèse, ce futur projet pluriannuel « ACTE'INOV : 2019-2021 » (Projet régional par une Approche des Compétences via des Techniques et des Expériences Immersives et Novatrices pour s'Orienter tout au long de la Vie) aura pour ambition de conduire 6 actions annuelles avec un déploiement ces 3 prochaines années (2019-2021) :

- 1) Concevoir et Proposer un lieu immersif et numérique,
- 2) Proposer 1 temps fort partenarial annuel pour co-construire des actions autour de 3 sujets (fiches sectorielles, Orientation par le jeu, Parcours d'orientation),
- 3) Construire une série de vidéos sectorielles « JOB'IN ACTION » avec un montage innovant de type « Youtubeur » pour valoriser les métiers et briser les stéréotypes des secteurs de notre économie locale,
- 4) Proposer aux publics des Immersions dans des Mondes Sectoriels via la Réalité Virtuelle :
 - Dans un 1^{er} temps, identifier les secteurs ayant déjà l'outil pour en bénéficier et l'intégrer dans de futurs casques en réalité virtuelle.
 - Dans un second temps, développer des environnements où des secteurs d'activités – des métiers et des gestes professionnels seront mis à l'honneur afin que des publics puissent découvrir les métiers via des expériences immersives.
Une fois les environnements développés – ils seront mis gratuitement à disposition des publics et des partenaires souhaitant en bénéficier.
- 5) Réinterroger le modèle événementiel en construisant un nouveau format : le mois sectoriel à la Cité, afin de mettre en lumière les secteurs en tension du territoire et les filières d'excellence régionale,
- 6) Enfin, amorcer la 1^{ère} brique des réflexions autour de la construction d'un robot basé sur l'Intelligence Artificielle (IA) qui apporterait des solutions pour identifier les compétences, les aptitudes et les talents naturels des publics souhaitant avancer dans leur projet de vie.

Il est aujourd'hui proposé d'attribuer à l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention d'un montant de 20 000€ pour la réalisation de ces actions en 2019 menées dans le cadre du programme régional d'Approche des Compétences via des Techniques et des Expériences Immersives et Novatrices pour s'Orienter tout au long de la Vie (ACTE'INOV).

Ce projet est cofinancé, entre autre, par le Fonds Social Européen, la Ville de Marseille et la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il est précisé que le concept de Cité des Métiers, né en 1993, émane de celui de la Cité des Sciences et de l'Industrie, avec pour vocation de rendre accessible à tous et à toutes l'information sur l'évolution des professions, des métiers, de la vie professionnelle.

Organisée autour de pôles, chaque Cité accueille le public de façon anonyme et gratuite, avec des espaces de conseil, de documentation et de cyber-info.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Le Label Cité des Métiers définit le cadre d'intervention et les missions d'une Cité des Métiers : un espace œuvrant dans l'esprit du service public ; des services centrés sur les besoins des usagers ; une autonomisation de l'usager, acteur de sa vie professionnelle ; l'interaction du conseil et d'espaces ressources ; un rôle de plate-forme et de mise en réseau des acteurs de l'emploi sur le territoire. La Cité des Métiers de Marseille et de PACA a obtenu en 2005 le Label « fonctionnement » Cité des Métiers, certifiant la conformité du système existant et la qualité des prestations fournies (après avoir obtenu le Label « projet » en 2002).

Pour réaliser ses missions, la Cité des Métiers s'appuie sur une alliance de compétences et de ressources apportées par des partenaires aux vocations complémentaires. Ceux-ci conjuguent ainsi leurs efforts pour accueillir le public, l'informer et l'aider à construire leur parcours professionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 20 000 euros pour l'année 2019 pour son projet ACTE'INOV.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à l'octroi d'une subvention pour l'exercice 2019.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement 2019 de la Métropole, fonction 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ